

Conseiller pédagogique de circonscription Obernai

La circonscription d'Obernai compte 6 secteurs de collèges publics , 4 PIAL et 1 RASED.
Elle regroupe 55 écoles publiques (17 maternelles, 18 élémentaires, 20 primaires) et 2 écoles privées hors contrat.
11 écoles proposent un cursus bilingue ; 2 écoles comptent une ULIS-école et 1 école une UE-ITEP.
30 écoles comptent moins de 4 classes.

1. Définition du poste et des missions

*Le conseiller pédagogique est un **enseignant maître formateur** qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'Inspectrice de l'Education nationale dont il est le collaborateur direct. Il met en œuvre le projet de circonscription, contribue au pilotage de la circonscription dans l'objectif d'améliorer les compétences des enseignants et les résultats des élèves.*

Le conseiller pédagogique a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au programme de travail de la circonscription ou de représentation de l'IEN. Il est un partenaire essentiel dans la formation des enseignants du premier degré et assure ses fonctions d'aide et de conseil auprès des professeurs, et plus particulièrement auprès des entrants dans le métier. Il apporte un regard positif et amène les enseignants à développer une attitude réflexive sur leurs pratiques professionnelles et sur la dimension sociale du métier d'enseignant. Il assure le suivi des actions particulières dans ses aspects réglementaires et pédagogiques.

Animation et formation :

- Il participe et/ou anime des groupes de travail (directeurs, liaisons inter cycles, CEC).
- Il contribue à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation à destination des enseignants : animations pédagogiques, stages.
- Il accompagne des constellations d'enseignants (Plan français).
- Il encourage et contribue à la diffusion des réussites pédagogiques.
- Il contribue à l'actualisation des ressources sur le site de la circonscription.
- Il participe à la formation départementale des enseignants et contribue aux projets de l'institution.

Fonctionnement pédagogique et administratif des écoles :

- Il assiste les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des réformes pédagogiques, l'élaboration et l'évaluation des projets d'école, des programmations de cycle et d'école, dans l'analyse des résultats aux évaluations...Il peut être amené à participer aux conseils de maîtres et de cycle dans les écoles.
- Il opère un suivi des actions des écoles et tient un tableau de bord.
- Il assiste les directeurs dans l'animation des équipes, l'élaboration et la mise à jour d'outils de pilotage.

Suivi des élèves :

- Il assiste les équipes d'école dans la mise en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves (PPRE, APC...)
- Il participe, en cas de besoin, aux équipes éducatives et aux équipes de suivi de la scolarisation.

Suivi des enseignants :

- Il apporte l'aide nécessaire aux enseignants : entrant dans le métier, en difficulté professionnelle, se préparant à des examens professionnels tels le CAFIPEMF ou le CAPPEI.

2. Compétences et qualités requises par le candidat

Titulaire du CAFIPEMF, il témoignera de :

- compétences pédagogiques avérées sur l'ensemble des cycles et des domaines d'activité de l'école primaire, notamment dans l'enseignement des mathématiques ;
- capacités relationnelles, d'accueil, d'écoute, d'analyse, d'initiative ;
- qualités de discrétion, de confidentialité, de loyauté ;
- capacités à travailler avec les écoles en éducation prioritaire.

Son aptitude à travailler en équipe est avérée, tout comme le sont ses capacités de communication et d'organisation.

3. Conditions de recrutement

Recrutement par commission d'entretien composée de trois personnes dont l'IEN de la circonscription.

Contact pour obtenir des informations sur le poste :

Inspection d'Obernai – A. Gasser, IEN - mail : ien.obernai@ac-strasbourg.fr
Adresse : 204A route d'Ottrott 67 210 OBERNAI